

Politique d'intégrité intellectuelle (PEI)



MUSIQUE
JOSEPH-FRANÇOIS-PERRAULT
HARMONISER RÊVES ET EXCELLENCE



Programme d'éducation
intermédiaire



Date de révision :

Janvier 2026

Mission et vision de l'établissement

Le projet éducatif actuel vise les trois orientations suivantes : S'assurer que tous les parcours mènent à une première diplomation ou qualification, rehausser le niveau de compétence des élèves en littératie et finalement, rehausser le niveau de compétence des élèves en numératie. Quant au code de vie de l'école Joseph-François-Perrault, il s'appuie sur trois grandes valeurs : le respect, la coopération et la responsabilisation. Ces valeurs ont été choisies par tout le personnel de l'école il y a plusieurs années et malgré le temps, celles-ci demeurent d'actualité et continueront d'être présentes dans toutes les actions des intervenants de l'école.

Énoncé de politique

L'IB attend des apprenants du programme d'éducation intermédiaire (PEI) qu'ils fassent preuve d'intégrité dans l'ensemble de leurs travaux et évaluations scolaires. Aussi, les enseignants de l'école Joseph-François-Perrault s'efforcent d'enseigner de façon explicite comment y parvenir, en s'adaptant aux différentes réalités, aux nouveautés technologiques, dont l'intelligence artificielle, et en utilisant comme levier le profil de l'apprenant et les approches de l'apprentissage de l'IB. L'école adhère également aux raisons pédagogiques évoquées par l'IB qui expliquent cette position : « *Maintenir l'équité, maintenir la confiance et crédibilité, cultiver le respect des autres.* ».

But de l'intégrité intellectuelle

L'école Joseph-François-Perrault s'efforce de développer chez toute la communauté des apprenants, les qualités du profil de l'apprenant, dont l'intégrité. Chacun doit s'efforcer de respecter les principes d'équité et d'honnêteté, de la justice et du respect de la dignité humaine. En ce sens, chacun est responsable de ses actions et doit en assumer les conséquences. Plus spécifiquement, le but pédagogique de la politique d'intégrité intellectuelle «... est d'attribuer des résultats fiables, justes et reconnus aux élèves grâce à la validité des évaluations » (Intégrité intellectuelle. IB. 2019). Ceci permet que tous les acteurs aient une vision commune de ce qu'est l'intégrité intellectuelle. Ainsi, les enseignants pourront planifier leur enseignement tout en ayant en tête les attentes en lien avec l'intégrité et mieux responsabiliser les élèves.

Philosophie de l'école Joseph-François-Perrault

À l'école Joseph-François-Perrault, nous nous engageons à développer une compréhension commune de l'intégrité et d'en dégager des applications concrètes dans nos actions quotidiennes. Pour ce faire, les trois valeurs de notre code de vie (respect, coopération et responsabilisation) unissent nos forces vers les principes de l'intégrité. Ensuite, le document des Normes et modalités d'évaluation élaboré par l'école est basé sur des valeurs similaires à la politique d'évaluation de l'IB, c'est-à-dire la justice, l'égalité, l'équité, la cohérence, la rigueur et la transparence. Troisièmement, les compétences reliées à l'intégrité se développent via les approches de l'apprentissage. Ces différentes approches permettent aux élèves de raffiner leurs compétences d'autogestion, sociales, de communication, de pensée et de recherche. Finalement, les qualités du profil de l'apprenant sont directement reliées au concept d'intégrité, puisque nous visons à former des élèves intègres, chercheurs, sensés, informés, communicatifs et réfléchis. En ce sens, l'intégrité intellectuelle est considérée dans une approche globale qui touche toutes les matières du programme et l'entièreté des travaux, des projets et des examens.

Responsabilités

Les élèves doivent :

- Comprendre la signification et l'importance de l'intégrité intellectuelle.
- Mettre en œuvre les bonnes pratiques liées à l'intégrité intellectuelle.
- S'assurer que les travaux remis, à des fins d'évaluation ou non, sont authentiques. Un travail authentique est un travail qui met de l'avant les idées originales de l'élève et qui cite toutes les idées et tous les travaux empruntés à autrui.
- Appliquer les conventions établies pour respecter la propriété intellectuelle d'autrui.
- Citer correctement les sources utilisées.
- Faire preuve d'honnêteté, être responsable et faire preuve d'éthique en tout temps.
- Respecter le code de vie de l'école.
- Utiliser les technologies, les médias sociaux et l'intelligence artificielle de façon responsable et éthique.

Les parents/tuteurs légaux doivent :

- Prendre connaissance du code de vie de l'école.
- Prendre connaissance de la politique d'intégrité de l'école.
- Collaborer avec l'école dans la mise en œuvre de la politique d'intégrité.
- Valoriser l'intégrité auprès de leur enfant en encourageant l'honnêteté, le respect des autres et des règles.

Les enseignants doivent :

- Participer à l'élaboration et à la mise en place de la politique d'intégrité.
- Saisir les occasions de promouvoir les bonnes pratiques liées à l'intégrité.
- Vérifier que les travaux reçus sont authentiques.
- S'assurer de faire une surveillance active lors des évaluations.
- Détecter et signaler à la direction les cas de plagiat ou de fraude.

L'établissement doit :

- S'assurer de la révision et de l'application de la politique d'intégrité.
- S'assurer de la compréhension commune de l'intégrité intellectuelle et de ce que constitue une mauvaise conduite.
- S'assurer de communiquer aux parents la politique d'intégrité.
- S'assurer que lors des sessions d'examens, les consignes liées à l'intégrité intellectuelle soient communiquées et respectées par les surveillants et les élèves.
- S'assurer que les élèves comprennent les conséquences qu'entraînent le fait d'être reconnu coupable d'un manquement à l'intégrité.
- Appliquer les sanctions lors d'un manquement à l'intégrité.

Mauvaises conduites et sanctions

Mauvaises conduites :

Voici une liste d'exemples de mauvaises conduites allant contre les principes d'intégrité intellectuelle. Ces définitions sont tirées de *L'intégrité intellectuelle (IB, 2019)*.

« **La mauvaise conduite** est un mauvais comportement délibéré ou fortuit susceptible de procurer un avantage déloyal à l'élève qui l'adopte ou à toute autre personne dans une ou plusieurs composantes d'évaluation. Un comportement susceptible de porter préjudice à un autre élève est également considéré comme une mauvaise conduite. Il s'agit aussi de tout acte susceptible de menacer l'intégrité des examens et des évaluations de l'IB pouvant se produire avant, pendant ou après le déroulement de l'évaluation ou le temps de rédaction de l'examen, que ce soit sur papier ou sur ordinateur. »

Mauvaise conduite lors d'un examen : Non-respect des instructions, comportement perturbateur, sortir de du local sans autorisation, sortir le matériel du local de l'examen, posséder du matériel non-autorisé, échanger, transmettre ou recevoir des informations entre élèves pendant un examen, ne pas signaler un incident relevant de la mauvaise conduite ...

Plagiat : Fait de copier des sources externes ou de copier le travail d'un pair. Le fait d'être en possession d'un appareil de communication est considéré comme du plagiat (code de vie).

Reproduction d'un travail : Présentation d'un même travail pour différentes composantes d'évaluation ou différentes matières.

Collusion : Travaux réalisés dans le cadre du cours résultant d'une collaboration non-autorisée. Travail commandé à un tiers, modifié par un tiers ou fourni par un tiers ...

Falsification : Présentation d'un travail (ou autres documents) reposant sur des données fausses ou fabriquées. Il peut s'agir entre autres d'un travail, d'un billet d'absence, d'une signature ...

Conduite menaçant l'intégrité d'un examen : Accéder à l'épreuve avant le début de l'examen, partager le contenu de l'examen, ne pas signaler un incident menaçant l'intégrité d'un examen ...

Perturbation d'une enquête pour mauvaise conduite : Ne pas coopérer, fournir de fausses informations, tenter d'influencer des témoins, adapter un comportement menaçant envers une personne impliquée dans une enquête ...

Sanctions possibles :

- Communication avec les parents
- Attribution de la note 0
- Travail de réflexion
- Rencontre avec la TES
- Rencontre avec la direction
- Rencontre entre la direction et les parents
- Contrat d'engagement
- Geste de réparation
- Suspension
- Échec du projet personnel
- Non-obtention du DÉSI
- Expulsion du programme

Liens avec les autres politiques

Liens avec la politique d'inclusion

- La mise en place des mesures adaptatives lors des évaluations en lien avec le plan d'intervention.

Liens avec la politique linguistique

- Lors de la remise de travaux, les élèves doivent avoir recours aux outils linguistiques autorisés.

Liens avec la politique d'évaluation

- Les enseignants et les élèves sont amenés à considérer le processus d'évaluation comme partie intégrante de l'apprentissage.
- Code de vie de l'école Joseph-François-Perrault.
- Normes et modalités d'évaluation de Joseph-François-Perrault.

Bibliographie

- ORGANISATION DU BACCALAURÉAT INTERNATIONAL. *Guide Le Programme d'éducation intermédiaire : des principes à la pratique*
- IB, 2022.
- ORGANISATION DU BACCALAURÉAT INTERNATIONAL. *Intégrité intellectuelle IB*, 2019.
- ÉCOLE JOSEPH-FRANÇOIS-PERRAULT. *Code de vie*, 2025.
- ÉCOLE JOSEPH-FRANÇOIS-PERRAULT. *Normes et modalités d'évaluation*, 2016-2017.

